2016/188574/1
D3
40

CNCD 11.11.11
UN COMBAT DE PLEINS DROITS

AAISC
ACDA
ActiACT
ADG
ADA
ADPM
Afghanistan-Europe
ASMAE
Association Angkor-Belgique
Association Belgo-Palestinienne
Autre Terre
CADTM
Caritas International
Casa Nicaragua asbl Pierreuse & Ailleurs
Centre Placet asbl
CEPAG
CETRI
CGSLB
CIRÉ
CNA
Collectif Stratégie Alimentaire
Commission Justice et Paix
Conseil de la Jeunesse Catholique
COTA asbl
CSC
Dynamo International
Echos Communication
Education Globale & développement
Entraide et Fraternité
Escale Nord-Sud
Espérance Revivre au Congo
Femmes Prévoyantes Socialistes
FERAD
FERDEDOST asbl
FGTB wallonne
FIAN
FONCABA
Fonds André Ryckmans
Forum Nord-Sud
Frères des Hommes
Frontière de vie asbl
FUCID
GRESEA
IDAY
Iles de Paix
Ingénieurs sans frontières
Intal
IPECO
LHAC
Le Monde selon les Femmes
Le Village du monde
Ligue des Familles
Louvain Coopération
M3M
Médecins du Monde (MDM)
Memisa
Miel Maya Honing
MATM asbl
Mouvement Ouvrier Chrétien
OXFAM Magasins du monde
OXFAM Solidarité
PAC Agir par la culture
Petits Pas
Peuples Solidaires
Pro-Action Développement asbl
ProJeunesS asbl
PROTOS
QUINOA
RCN Justice & Démocratie
Rotary Clubs for Development asbl-vzw
SELAVIP International
Service Civil International
Soc. de Saint-Vincent de Paul
Solidarité Belgique-Sénégal
Solidarité mondiale
Solidarité protestante
Solidarité socialiste
SOS Faim
Tourisme Autrement
ULB Coopération
UniverSud
Vétérinaires sans Frontières

SPF-Affaires Etrangères
DGD-D3 - Direction Société civile
Madame Michèle Deworme
Directrice a.i. D3 – Direction Société civile
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 14 octobre 2016

Concerne : Programme technique et financier des coupoles d'OSC 2017-2021.

Madame la Directrice,
Chère Madame Deworme,

C'est avec plaisir que je vous transmets ci-joint 3 exemplaires papiers ainsi qu'une version électronique du programme technique et financier des coupoles d'OSC 2017-2021.

En vous souhaitant une bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Chère Madame Deworme, à l'expression de ma plus haute considération.

Arnaud Zacharie
Secrétaire général

CNCD-11.11.11 asbl
Quai du Commerce 9, 1000 Bruxelles
Tél.: +32 02 250 12 30 - Fax: +32 02 250 12 63 cncd@cncd.be - www.cncd.be
CCP 000-0333123-25 / TVA 421.207.751

EFQM
Recognised for excellence
3 star

CNCD

11.11.11

Dossier technique et financier des coupoles d'OSC 2017-2021

Octobre 2016

Table des matières

1. Introduction – cadre légal 3
2. Glossaire et abréviations 4
3. Présentation brève des coupoles 5
4. Missions des coupoles dans le cadre du nouvel Arrêté royal 6
   Cohérence des politiques pour le développement (CPD) 6
   Genre et développement 7
   Renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) 7
5. Théorie du changement 9
   Objectif final – changement attendu 9
   A. Renforcement des capacités (OS 3 R1) 9
   B. Mise en réseau - les plates-formes et CSC (OS1 R1 et OS2 R1) 9
   C. Elaboration d'analyses communes (OS1 R2 et OS2 R2) 9
   D. Alimentation de la décision via Conseils et dialogues stratégiques (OS1 R3, OS2 R3, OS3 R2)) 9
6. Objectifs spécifiques, résultats et stratégie d'action 12
   OS1 : Les organisations de la société civile et les acteurs académiques alimentent de façon coordonnée les décideurs en faveur de la cohérence des politiques pour le développement 12
   OS2 : Les organisations de la société civile et les acteurs institutionnels alimentent de façon coordonnée les décideurs en faveur de l'intégration du genre dans les politiques de développement 13
   OS3 : Les capacités des organisations de la société civile sont renforcées pour leur permettre de contribuer efficacement aux politiques de coopération au développement intégrées 14
7. Cadres logiques 16
8. Budget 19

1. Introduction – cadre légal

Le présent programme concerne les activités menées par les deux coupoles des Organisations de la société civile (OSC), le Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11) et la coupole du mouvement Nord-Sud flamand, 11.11.11, dans le cadre des missions qui leur sont confiées par l'article 25 de l'Arrêté royal du 11 septembre 2016 concernant la coopération non gouvernementale, à savoir :

1. « renforcer les capacités des organisations accréditées sur le plan stratégique, méthodologique et opérationnel pour mieux rencontrer les enjeux de la coopération au développement ;
2. promouvoir la création, la gestion et la circulation des connaissances à travers l'échange d'expériences, la capitalisation et l'évaluation et à travers l'animation de groupes de travail thématiques ;
3. promouvoir la coordination, la communication et la création de complémentarités et de synergies entre les organisations accréditées et les autres acteurs du développement ;
4. mettre en place, coordonner et animer les plates-formes ayant un rôle de veille et de pôle d'expertise sur des thématiques appropriées et qui sont prévues par l'article 2, §2, 3° de l'arrêté royal du 2 avril 2014 portant création d'un Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement et par l'article 2, §2, 2° de l'arrêté royal du 2 avril 2014 portant création du Conseil consultatif Genre et Développement. »

Ce programme est distinct de celui que les mêmes organisations soumettent au financement de la Coopération belge en tant qu'ONG accréditées. Il se centre sur les missions spécifiques confiées par l'Arrêté royal. Parmi celles-ci, l'animation de plates-formes visant à alimenter les conseils consultatifs (4e mission) concentre l'essentiel des moyens (ressources humaines et activités) et fait l'objet des deux premiers objectifs spécifiques. Un troisième objectif reprend les trois autres missions, auquel des moyens moins importants sont affectés, étant donnée la décision de limiter le financement des coupoles à quatre équivalents temps-plein.

2. Glossaire et abréviations

11.11.11	11.11.11 - Koepel van de Vlaamse Noord-Zuidbeweging
AI	Acteurs institutionnels
AR	Arrêté royal
ASBL	Association sans but lucratif
CNCD-11.11.11	Centre national de coopération au développement
CPD	Cohérence des politiques pour le développement
CSC C	Cadre stratégique commun
D4D	*Digitalization for Development*
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PF	Plate-forme

3. Présentation brève des coupoles

Nom/abréviation	Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11)	Date de l'accréditation	3/10/2016
Adresse	Quai du Commerce, 9 1000 Bruxelles	N° compte en banque	BE84 3100 7855 7659
Téléphone	02/250.12.41	Site Internet	www.cncd.be
Responsable/e-mail	Arnaud Zacharie Secrétaire général arnaud.zacharie@cncd.be	Statut juridique	ASBL
Personne de contact/e-mail	Arnaud Zacharie Secrétaire général arnaud.zacharie@cncd.be	Nombre de membres, dont accrédités	83 membres dont 39 OSC accréditées (sur 56 OSC francophones et fédérales accréditées)
Objet social & missions	• Coordonner les OSC belges francophones et germanophones qui sont actives dans la solidarité internationale en matière d'éducation au développement, de plaidoyer politique et de partenariats Sud. Cette fonction s'organise, entre autres, en collaboration avec 11.11.11-Koepel van de Vlaamse Noord-Zuidbeweging. • Etudier les problèmes de développement en vue de promouvoir l'amélioration de la politique de la Belgique, des entités régionales, communautaires, communales et européennes en matière de coopération au développement. • Favoriser les complémentarités et synergies entre organisations non gouvernementales de coopération au développement. • Promouvoir l'information et la formation de l'opinion publique en matière de coopération au développement. • Financer des partenariats avec des OSC du Sud. • Organiser les campagnes d'information, de sensibilisation et de récoltes de fonds, dont, entre autres, l'opération 11.11.11.		

4. Missions des coupoles dans le cadre du nouvel Arrêté royal

En 2014, le Roi, au travers du ministre de la Coopération au développement, a pour la première fois reconnu les coupoles d'organisations de solidarité internationale en tant qu'interlocutrices représentatives de la société civile. Il leur a confié une série de missions spécifiques, en particulier celles d'animer des plates-formes multi-acteurs visant à alimenter deux conseils consultatifs destinés à alimenter la décision politique, ainsi que de coordonner l'élaboration des analyses contextuelles communes des acteurs de la coopération non-gouvernementale, qui ont ensuite débouché sur des cadres stratégiques communs préalables à l'élaboration des demandes de subsides 2017-2021.

Cette dernière mission a été menée à bien entre 2014 et 2016 et le suivi en est désormais confié aux fédérations d'OSC, d'une part, et d'acteurs institutionnels, d'autre part.

Quant aux plates-formes multi-acteurs, elles sont désormais bien en place, ont défini leur mode de travail et démarré leurs activités.

En 2016, un nouvel Arrêté royal a été approuvé, qui confirme le rôle d'animation de deux plates-formes concernant la cohérence des politiques pour le développement, d'une part, et le genre d'autre part ; ce même arrêté confie par ailleurs aux coupoles une série de compétences en matière de renforcement des capacités des acteurs de la société civile.

Cohérence des politiques pour le développement (CPD)

La cohérence des politiques pour le développement a selon l'OCDE pour objectif de garantir « la compatibilité entre l'aide publique accordée par le pays donateur et les politiques qu'il mène aux plans intérieur et extérieur ». Elle concerne un panel très large de sujet, parmi lesquels douze ont été sélectionnés en 2005 par l'Union européenne : commerce, environnement, changements climatiques, sécurité, agriculture, pêche, dimension sociale de la mondialisation, emploi et travail décent, migrations, recherche et innovation, société de l'information, transports et énergie. En 2009, l'UE a ciblé parmi ces 12 thèmes 5 thématiques de CPD prioritaires : commerce et finances, changement climatique, sécurité alimentaire, migration et sécurité. Etant donné l'ampleur du spectre de compétences concernées, il n'était pas pertinent de mettre en place une plate-forme dans le sens classique du terme, à savoir un groupe stable d'acteurs ayant pour objectif de définir des positions communes.

C'est pourquoi il a été décidé de mettre en place une base de données d'experts issus de la société civile et du monde académique sur chaque thème de CPD, afin de les solliciter pour contribuer à l'élaboration de projets d'avis soumis à l'approbation du Conseil consultatif sur la cohérence des politiques pour le développement.

La plate-forme est donc structurée autour de groupes de travail ad hoc qui sont activés en fonction des avis élaborés par le Conseil, d'initiative ou à la demande du ministre. Depuis son lancement, le Conseil a ainsi élaboré sept avis avec l'appui des groupes de travail. Il a développé une relation constructive avec le ministre, qui lui a d'ailleurs transmis deux demandes d'avis depuis le début de l'année 2016.

La plate-forme est ainsi un espace de synergies entre experts des OSC et des acteurs institutionnels sur les thématiques et les enjeux de CPD. Leur mise en réseau permet de faire jouer les complémentarités afin de produire des projets d'avis communs soumis au Conseil consultatif.

Genre et développement

L'évaluation du travail de l'ancienne Commission femme et développement a abouti en 2014 à la création de deux nouvelles structures : un Conseil consultatif genre et développement, organe officiel d'appui aux politiques du ministre de la Coopération, et une plate-forme d'acteurs de la société civile, nommée Be-Gender.

La Plate-forme se centre sur l'échange d'information et d'expertise et regroupe une cinquantaine d'acteurs issus des ONG, syndicats, d'autres organisations de la société civile telles que les diasporas, ainsi que du monde académique. Parmi ce large panel, une quinzaine de participant-e-s ont une participation régulière, les autres prenant part aux activités en fonction de leurs centres d'intérêts.

Le Conseil, quant à lui, élabore des avis à destination du ministre. Les membres de la plate-forme Be-Gender sont invités à contribuer aux groupes de travail préparatoires à ces avis, en fonction de leur domaine d'expertise. Depuis sa création, le Conseil a remis 6 avis au ministre.

La plate-forme est ainsi un espace de synergies entre experts des OSC et des acteurs institutionnels sur le genre et le développement. Leur mise en réseau au sein de la plate-forme permet de faire jouer les complémentarités afin de produire des projets d'avis communs soumis au Conseil consultatif.

Renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC)

Les ONG et, plus largement, les organisations de la société civile, se sont engagées, dès 2013, dans le cadre du Partenariat de Busan, à contribuer à l'efficacité du développement, en dialogue avec les acteurs publics et dans le respect de leur autonomie et de leurs spécificités.

Afin de réaliser cet engagement, il est nécessaire qu'elles disposent de compétences opérationnelles garantissant leur efficacité (mission des fédérations), mais aussi qu'elles puissent participer à une réflexion stratégique plus large leur permettant d'agir en phase avec les évolutions importantes du secteur de la coopération au développement (mission des coupoles).

L'Arrêté royal de 2016 reconnaît aux coupoles un rôle de renforcement des capacités, de circulation de l'information et de coordination à ce sujet.

En outre, dans le cadre de la réforme de la Coopération belge, un nouvel objectif concerne les politiques intégrées, qui consiste à partager les visions respectives de la coopération gouvernementale et non-gouvernementale. Sur base des Cadres stratégiques communs (CSC) élaborés dans les pays partenaires de la coopération gouvernementale, la division des tâches entre coupoles et fédérations a confié aux coupoles la mission de coordonner les ACNG pour définir une vision commune par pays et la partager avec les représentants de la coopération gouvernementale dans chacun de ses 14 pays partenaires.

Enfin, outre le renforcement des capacités des OSC sur les enjeux de la CPD, du genre et de l'efficacité du développement, les coupoles assureront dans le cadre de ce programme le

renforcement des capacités des OSC en matière de digitalisation (D4D), sur base de la note stratégique qui a été adoptée sur cette thématique.

5. Théorie du changement

On peut expliquer la théorie du changement qui sous-tend le présent programme de la façon suivante :

Objectif final – changement attendu

Le présent programme doit permettre aux organisations de la société civile, en partenariat avec les acteurs institutionnels, de participer aux débats sur l'évolution du secteur de la coopération pour alimenter les décideurs, en particulier le gouvernement fédéral, en faveur d'une politique de coopération efficace, intégrée, respectueuse des principes de cohérence des politiques pour le développement et qui favorise l'égalité des genres.

A. Renforcement des capacités (OS 3 R1)

Afin d'atteindre cet objectif, le premier rôle qui est confié aux coupoles par leurs membres et reconnu par l'Arrêté royal est celui de renforcer leurs capacités d'analyse du contexte de la coopération internationale. Ceci passe par l'organisation de sessions de formation, la diffusion d'informations et la publication d'études au service de leurs membres et, plus largement, des organisations de la société civile, voire des acteurs institutionnels, même si ceux-ci ne sont pas la cible principale.

B. Mise en réseau - les plates-formes et CSC (OS1 R1 et OS2 R1)

Si les coupoles ont un rôle particulier pour assurer le renforcement des capacités des OSC, ce renforcement passe aussi par une démarche réciproque au sein de plates-formes multi-acteurs qui permettent de réunir l'expertise présente tant au sein des OSC que chez les acteurs institutionnels. Ces plates-formes ont pour objectif d'assurer l'échange d'expériences et d'expertise, de partager l'information sur les évolutions du secteur de la coopération, en particulier dans le cadre de la CPD (OS2) et du genre (OS3). Elles permettent aussi d'augmenter l'assise sociétale en faveur de la CPD et de la prise en compte du genre.

De la même manière, l'élaboration des cadres stratégiques communs a permis de mettre en réseau organisations de la société civile et acteurs institutionnels.

C. Elaboration d'analyses communes (OS1 R2 et OS2 R2)

Sur base de ces larges plates-formes d'acteurs, une expertise plus spécifique est réunie en fonction des sujets sur lesquels le gouvernement ou les acteurs de la société civile et institutionnels estiment nécessaire d'alimenter la décision politique. Des groupes de travail sont mis en place réunissant des experts, afin d'élaborer des projets d'avis au service des Conseils.

Les organisations qui participent à la mise en œuvre des cadres stratégiques communs sont de même invitées à développer sur cette base des visions communes sur chacun des pays partenaires, sur base de leurs expertises respectives.

D. Alimentation de la décision via Conseils et dialogues stratégiques (OS1 R3, OS2 R3, OS3 R2))

Afin de donner une légitimité officielle aux propositions issues des groupes de travail, les Conseils, nommés officiellement par Arrêté royal, consolident et approuvent des avis qui sont ensuite transmis aux ministre concernés, à leurs administrations et aux parlementaires. L'expertise et la légitimité

sociétale doivent alors permettre que ces avis servent de base aux décideurs pour une prise en compte effective des recommandations, de manière à atteindre le changement attendu : rendre les politiques, en particulier de coopération, respectueuses des principes de la CPD et de la prise en compte de la dimension genre.

Des dialogues stratégiques sont organisés entre acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux de la coopération, selon des modalités encore à convenir, afin que les visions communes de ces deux types d'acteurs débouchent sur la mise en place de politiques intégrées.

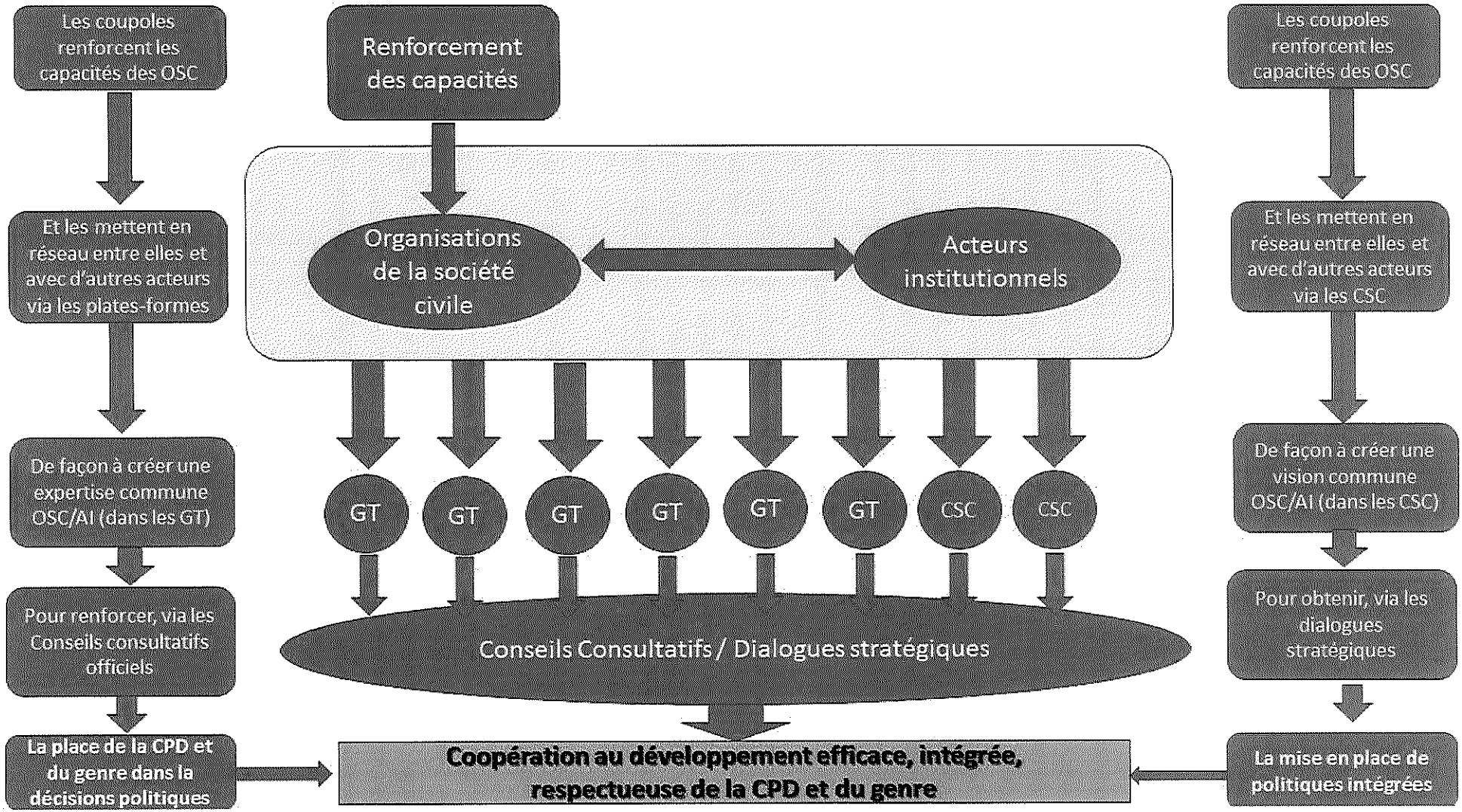
Les coupoles renforcent les capacités des OSC
Et les mettent en réseau entre elles et avec d'autres acteurs via les plates-formes
De façon à créer une expertise commune OSC/AI (dans les GT)
Pour renforcer, via les Conseils consultatifs officiels
La place de la CPD et du genre dans la décisions politiques
Renforcement des capacités
Organisations de la société civile
Acteurs institutionnels
GT
GT
GT
GT
GT
GT
CSC
CSC
Conseils Consultatifs / Dialogues stratégiques
Coopération au développement efficace, intégrée, respectueuse de la CPD et du genre
Les coupoles renforcent les capacités des OSC
Et les mettent en réseau entre elles et avec d'autres acteurs via les CSC
De façon à créer une vision commune OSC/AI (dans les CSC)
Pour obtenir, via les dialogues stratégiques
La mise en place de politiques intégrées

6. Objectifs spécifiques, résultats et stratégie d'action

OS1 : Les organisations de la société civile et les acteurs académiques alimentent de façon coordonnée les décideurs en faveur de la cohérence des politiques pour le développement

Le premier OS consiste à coordonner la Plate-forme CPD en vue de mettre en réseau les expertises des OSC et des universités en matière de CPD et de produire des contributions en vue d'alimenter le Conseil consultatif sur la CPD pour l'adoption d'avis destinés au ministre de la Coopération au développement et au Gouvernement fédéral.

- Résultat 11 : Les organisations de la société civile et les acteurs académiques mettent en commun leur expertise au travers des groupes de travail de la Plate-forme CPD

Le premier résultat consiste à coordonner les organisations de la société civile et les acteurs académiques sur les différentes thématiques prioritaires de la CPD. La Plate-forme s'articule sur base de différents groupes de travail thématiques, mettant systématiquement en réseau des experts des OSC et des universités. En fonction de l'actualité politique et du plan d'action annuel adopté par le Conseil consultatif en concertation avec le ministre de la Coopération au développement, la Plate-forme mandate les groupes de travail spécifiques sur les thématiques concernées. Ces groupes de travail ont pour fonction de mettre en commun les expertises spécifiques pour rassembler les données scientifiques pour alimenter des contributions sur les différentes thématiques de CPD. Chaque groupe de travail comporte au minimum un membre du Conseil consultatif.

- Résultat 12 : Le Conseil consultatif CPD est alimenté par les contributions de la Plate-forme CPD

Sur base de cette mise en commun des expertises spécifiques au travers des différents groupes de travail thématiques, le deuxième résultat consiste à produire au sein de la Plate-forme des contributions en vue d'alimenter le Conseil consultatif. Ces contributions s'opèrent sur base du mandat donné par le Conseil consultatif, en fonction des priorités définies dans le plan d'action annuel. Ces contributions prennent la forme d'analyses d'une dizaine de pages faisant l'état des lieux des travaux scientifiques et des recommandations des rapports officiels sur les différentes thématiques de CPD.

- Résultat 13: Les avis du Conseil consultatif CPD alimentent le ministre de la Coopération au développement et le Gouvernement fédéral

Sur base de ces contributions de la Plate-forme, le troisième résultat concerne la production, l'adoption et la communication d'avis au nom du Conseil consultatif. Ces avis sont adoptés lors des réunions du Conseil. Ils comptent quatre pages et répondent systématiquement à la même structure : la présentation de la problématique, la définition de recommandations et la justification de ces recommandations. Ces avis sont systématiquement produits en deux langues (français et néerlandais), communiqués au ministre de la Coopération au développement et mis en ligne sur le site web du Conseil.

OS2 : Les organisations de la société civile et les acteurs institutionnels alimentent de façon coordonnée les décideurs en faveur de l'intégration du genre dans les politiques de développement

Le deuxième OS consiste à coordonner la Plate-forme Be-Gender en vue de mettre en réseau les expertises des OSC et des acteurs institutionnels (AI) en matière de genre et de produire des contributions en vue d'alimenter le Conseil consultatif sur le genre et le développement pour l'adoption d'avis destinés au ministre de la Coopération au développement et au Gouvernement fédéral.

- Résultat 21 : Les organisations de la société civile et les acteurs institutionnels mettent en commun leur expertise au travers de la Plate-forme Be-Gender

Le premier résultat consiste à coordonner les experts des OSC et des AI sur la dimension genre dans les politiques de coopération au développement. La mise en réseau de ces experts se réalise dans le cadre de la Plate-forme Be-Gender coordonnée par les coupoles.

La Plate-forme se réunit quatre ou cinq fois chaque année, pour :
- Mobiliser les acteurs de la société civile et institutionnels sur les enjeux de genre et développement et alimenter le débat citoyen autour de ces questions;
- Assurer le renforcement des capacités des membres, ainsi que l'échange d'expériences et d'expertise ;
- Alimenter le Conseil dans son rôle d'avis auprès des pouvoirs publics.

- Résultat 22 : Le Conseil consultatif Genre est alimenté par les contributions de la Plate-forme Be-Gender

Le deuxième résultat consiste à produire, sur base de la mise en réseau des expertises spécifiques des membres de la Plate-forme Be-Gender, des contributions sur les différents enjeux du genre dans les politiques de coopération au développement. En fonction de l'actualité politique et du plan d'action annuel adopté par le Conseil consultatif en concertation avec le ministre de la Coopération au développement, la Plate-forme Be-Gender permet d'alimenter les groupes de travail mis en place par le Conseil sur les thématiques concernées. Ces groupes de travail ont pour fonction de mettre en commun les expertises spécifiques pour rassembler les données scientifiques et alimenter des contributions sur les différents enjeux du genre dans les politiques de coopération au développement.

- Résultat 23 : Les avis du Conseil consultatif Genre alimentent le ministre de la Coopération au développement et le Gouvernement fédéral

Sur base de ces contributions de la Plate-forme Be-Gender, le troisième résultat concerne la production, l'adoption et la communication d'avis au nom du Conseil consultatif. Ces avis sont adoptés lors des réunions du Conseil. Ces avis se basent sur une contextualisation de la problématique, une analyse basée sur les données académiques disponibles, ainsi que celles réunies par les acteurs de terrains. Ils débouchent sur des recommandations directement adressées aux pouvoirs publics.

Les avis du Conseil consultatif sur le Genre sont systématiquement produits en deux langues (français et néerlandais), communiqués au ministre de la Coopération au développement et mis en ligne sur le site web du Conseil (www.argo-ccgd.be).

OS3 : Les capacités des organisations de la société civile sont renforcées pour leur permettre de contribuer efficacement aux politiques de coopération au développement intégrées

Le troisième OS consiste d'une part à renforcer les capacités des OSC sur les enjeux de CPD, sur les thèmes transversaux de la Coopération belge au développement (genre et environnement), sur le nouveau paradigme de l'efficacité du développement (partenariat mondial), ainsi que sur l'apport de la digitalisation dans les politiques de coopération au développement (D4D), et d'autre part à coordonner les OSC dans la définition d'une vision commune pour leurs stratégies d'action dans les pays partenaires, en vue de partager cette vision commune avec celle de la coopération gouvernementale et de favoriser les complémentarités et les synergies dans le cadre de politiques intégrées.

- Résultat 31 : Les capacités stratégiques, méthodologiques et opérationnelles des OSC sont renforcées

Le premier résultat consiste à renforcer les capacités des OSC sur les principaux enjeux de l'agenda international du développement :

- Les enjeux de Cohérence des politiques en faveur du développement (CPD) ;
- L'intégration des thèmes transversaux dans les politiques de coopération (genre et environnement) ;
- L'appropriation des enjeux de l'agenda de l'efficacité du développement et du rôle spécifique des OSC dans ce cadre ;
- La mutualisation des bonnes pratiques en matière de mobilisation de la digitalisation au service de l'efficacité des politiques de coopération au développement (D4D).

Pour atteindre ce résultat, les coupoles organisent des cycles de séminaires et de formations destinés à mettre à disposition des OSC les clés de compréhension et d'appropriation de ces enjeux, en vue de favoriser leur intégration dans les stratégies d'action des OSC dans les pays partenaires. Les cycles de séminaires ont pour but d'échanger les expertises des acteurs académiques, institutionnels et associatifs pour aboutir à des analyses communes, tandis que les cycles de formation ont pour but de former dans la durée les OSC en mobilisant l'expertise pédagogique en la matière.

Les coupoles assurent également une information régulière des OSC à travers une Newsletter reprenant le programme des formations, les résultats des cycles de formations et de séminaires, ainsi que les informations sur l'actualité relative aux différents enjeux concernés. Cette Newsletter est envoyée sur base trimestrielle.

- Résultat 32 : Les OSC ont une vision commune qu'elles partagent avec les acteurs de la coopération non-gouvernementale dans le cadre des politiques intégrées

Le deuxième résultat consiste à coordonner les OSC dans la définition d'une vision commune en vue de la partager dans les pays partenaires avec les acteurs de la coopération gouvernementale dans le cadre des politiques intégrées. Suite à la coordination de la réalisation des Cadres stratégiques communs (CSC) par les coupoles, une division des tâches a été réalisées entre les fédérations et les coupoles : les fédérations assurent le suivi des CSC sur base des commentaires reçus de la part de la DGD au moment de leur adoption ; les coupoles assurent la coordination des politiques intégrées, dont le cadre opérationnel doit encore être clarifié par le ministre de la Coopération au développement, qui en a fait une de ses priorités.

Pour atteindre ce résultat, les coupoles, en étroite collaboration avec les fédérations et les leaders des CSC dans les quatorze pays partenaires de la coopération gouvernementale, coordonnent le processus menant à l'élaboration d'une vision commune par pays partenaire. Cette vision commune comporte notamment une analyse commune du contexte, les secteurs prioritaires d'intervention, la stratégie de partenariats et les opportunités de complémentarités et de synergies entre OSC et avec les acteurs de la coopération gouvernementale. Les coupoles participent ensuite au cadre de concertation en vue de partager cette vision

avec celle des acteurs de la coopération gouvernementale. L'objectif final de ce processus est de favoriser les complémentarités et les synergies lorsqu'elles sont susceptibles d'apporter une plus-value à l'efficacité de la Coopération belge dans les pays partenaires.

7. Cadres logiques

OS1	**Les organisations de la société civile et les acteurs institutionnels alimentent de façon coordonnée les décideurs en faveur de la cohérence des politiques pour le développement**		
Résultat 11	**Les organisations de la société civile et les acteurs académiques mettent en commun leur expertise au travers des groupes de travail de la Plate-forme CPD**		
Indicateur	**Baseline**	**Cibles**	**Sources de vérification**
Indicateur 111 : Nombre d'experts participant à la Plate-forme	2016 : 30	2019 : 40 2021 : 50	Base de données de la Plate-forme et PV des réunions
Résultat 12	**Le Conseil consultatif CPD est alimenté par les contributions de la Plate-forme CPD**		
Indicateur 121 : Nombre de contributions de la Plate-forme	2016 : 4	2019 : 5 2021 : 5	Liste de contributions
Résultat 13	**Les avis du Conseil consultatif CPD alimentent le ministre de la Coopération au développement et le Gouvernement fédéral**		
Indicateur 131 : Nombre d'avis adoptés par le Conseil	2016 : 4	2019 : 5 2021 : 5	Liste des avis sur le site web du Conseil
Typologie des activités	• Renforcement de la base de données des contributeurs potentiels (société civile, acteurs académiques, autres acteurs institutionnels) aux avis du Conseil • Animation et secrétariat du Conseil et des groupes de travail thématiques de la Plate-forme préparant les avis • Coordination de la rédaction des avis • Diffusion des avis auprès des décideurs politiques et des autres cibles pertinentes : envoi de courriers et rencontres avec les cabinets, les administrations et le Parlement • Organisation d'événements visant à valoriser l'action du Conseil et à sensibiliser/informer le public belge quant aux enjeux de la cohérence des politiques pour le développement • Publication d'études destinées à alimenter la décision politique • Participation aux rencontres internationales sur la CPD		
Hypothèses	Les experts belges des OSC et universités trouvent un intérêt à collaborer pour mettre leur expertise en commun dans le cadre de la Plate-forme CPD		

OS2	Les organisations de la société civile et les acteurs institutionnels alimentent de façon coordonnée les décideurs en faveur de l'intégration du genre dans les politiques de développement		
Résultat 21	**Les organisations de la société civile et les acteurs institutionnels mettent en commun leur expertise au travers de la Plate-forme Be-Gender**		
Indicateur	**Baseline**	**Cibles**	**Sources de vérification**
Indicateur 211 : Nombre d'experts participant à la Plate-forme	2016 : 50	2019 : 55 2021 : 60	Fichier des membres de la Plate-forme et PV des réunions
Résultat 22	**Le Conseil consultatif Genre est alimenté par les contributions de la Plate-forme Be-Gender**		
Indicateur 221 : Nombre de contributions de la Plate-forme (cumulées)	2016 : 3	2019 : 4 2021 : 4	Liste des contributions et PV des réunions de la Plate-forme
Résultat 23	**Les avis du Conseil consultatif Genre alimentent le ministre de la Coopération au développement et le Gouvernement fédéral**		
Indicateur 231 : Nombre d'avis adoptés par le Conseil (cumulés)	2016 : 3	2019 : 4 2021 : 4	Liste des avis sur le site web du Conseil
Typologie des activités	• Renforcement de la base de données des contributeurs potentiels (société civile, acteurs académiques, autres acteurs institutionnels) aux avis du Conseil • Animation et secrétariat de la Plate-forme et du Conseil et des groupes de travail thématiques préparant les avis • Coordination de la rédaction des avis • Diffusion des avis auprès des décideurs politiques et des autres cibles pertinentes : envoi de courriers et rencontres avec les cabinets, les administrations et le Parlement • Organisation d'événements visant à valoriser l'action de la Plate-forme et du Conseil et à sensibiliser/informer le public belge quant aux enjeux du genre dans la coopération au développement • Publication d'études destinées à alimenter la décision politique • Participation aux rencontres internationales sur le genre		
Hypothèses	Les experts belges des OSC et des AI trouvent un intérêt à collaborer pour mettre leur expertise en commun dans le cadre de la Plate-forme Be-Gender		

OS3	Les capacités des organisations de la société civile sont renforcées pour leur permettre de contribuer efficacement aux politiques de coopération au développement intégrées		
Résultat 31	**Les capacités stratégiques, méthodologiques et opérationnelles des OSC sont renforcées**		
Indicateur	**Baseline**	**Cibles**	**Sources de vérification**
Indicateur 311 : Nombre de représentants des OSC participant aux séminaires et formations	2016 : 100	2019 : 125 2021 : 150	Fichier des participants
Résultat 32	**Les OSC ont une vision commune qu'elles partagent avec les acteurs de la coopération non-gouvernementale dans le cadre des politiques intégrées**		
Indicateur 321 : Nombre de visions partagées dans les 14 pays partenaires	2016 : 0	2019 : 10 2021 : 14	Documents des politiques intégrées et PV des réunions de partage de visions
Typologie des activités	• Organisation de cycles de séminaires et de formations sur les grands enjeux du développement à destination des OSC (CPD, genre, environnement, efficacité du développement et D4D) • Diffusion d'une Newsletter trimestrielle destinée aux OSC • Réunions de mise en réseau pour définir des visions communes par pays sur base des CSC • Réunions de concertation avec les ambassades, la DGD, la CTB et les AI en vue de définir des politiques intégrées • Missions dans les pays partenaires pour la définition d'une vision commune des OSC et la concertation pour les politiques intégrées		
Hypothèses	Les politiques intégrées se mettent en place et les acteurs de la coopération gouvernementale s'impliquent dans le partage des visions avec les OSC		

8. Budget

Nature des dépenses	2017	2018	2019	2020	2021
Coût de personnel OS1	79.259	80.607	81.977	83.371	84.788
Coût de personnel OS2	72.805	74.043	75.302	76.582	77.884
Coût de personnel OS3	19.709	20.044	20.385	20.732	21.084
Coûts de fonctionnement	10.627	9.531	8.403	7.243	6.051
Coûts de structure	9.600	9.696	9.793	9.891	9.990
TOTAL GENERAL	**192.000**	**193.920**	**195.859**	**197.818**	**199.796**

Ce budget se base, conformément aux articles 28 § 3 et 39 de l'Arrêté Royal du 11 septembre 2016 concernant la coopération non gouvernementale, sur un montant forfaitaire de 80.000 euros par ETP fixé sur base de l'indice santé de décembre 2006.

Ce montant annuel forfaitaire (96.000 pour l'année 2017 soit 192.000 pour 2 ETP) couvre tant les coûts de personnel que les frais de fonctionnement et de structure.

Conformément à l'article 28 § 3, aucun apport propre n'est exigé.